

Conjoncture retenue pour la construction des cas-types

Prix de la viande bovine	Conjoncture 2010
Prix des produits de cultures	Conjoncture 2010
Lait	Conjoncture 2010
Primes	DPU : calculé sur la base des productions du système pendant la période de référence 2000/2002 ----- Aides couplées sur la base 2006, hors effet stabilisateur
Charges opérationnelles	Conjoncture 2010
Charges de structure	Conjoncture 2010

A - Produits de l'exploitation

A1 . Primes

Valeurs des aides PAC par bovin

Aide	Définition	Particularités	Montant	Taux de découplage
PSBM	Prime Spéciale Bovin Mâle	Bœuf Mâle non castré		100 %
PMTVA	Prime au Maintien du Troupeau de VA	Vache allaitante (40 premières) 41ème et suivantes	200 € 176 €	0 %
CE	Complément Extensif	Niveau 1 (entre 1,4 et 1,8 UGB/ha SFP) Niveau 2 (< à 1,4 UGB/ha SFP)		100 %

Valeurs des primes à l'abattage (PAB)

Catégories	Montant couplé
Vache de réforme	0 €
Génisse de viande	
Bovin mâle	
Veau de > à 1 mois et < à 8 mois et < à 181 kgc	0 €

Primes surfaces (€/ha)

	Montant	Taux de découplage
PHAE	76	-
Protéagineux	100	75 %
Nouvelles surfaces de légumineuses fourragères	13,5	-
Céréales	0	100 %
Maïs ensilage	20	limité à 15 ha
Gel	-	100 %

Application de la modulation à hauteur de 8 %.

A2 . Prix de vente des produits

Produits végétaux

€/q					€/t			
Blé	Orge	Pois	Colza	Colza diester	Pommes à cidre	Foin	Paille à bottelet	Paille livrée
15	13	18	34	34	125	150	40	95

Produits animaux finis

	Poids kg de carcasse	Prix de vente net de frais de commercialisation €/kgc
Vache laitière Normande	350 à 365	2,67
Vache laitière Prim'Holstein	320	2,47
Bœuf Normand	380 à 400	2,75
Bœuf Prim'Holstein	350	2,50
Bœuf Charolais	450	3,25
Jeune bovin Charolais	400	3,25
Jeune bovin Normand	370	2,85
Jeune bovin Prim'Holstein	340	2,60
Génisse à viande Normande	310 à 330	2,78
Génisse à viande Prim'Holstein	270	2,41
Génisse à viande Charolaise	370	3,35
Vache de réforme Charolaise	380	3,15
Taureau de réforme Charolais	600	2,40

Produits animaux maigres

	Prix / kg net de frais de commercialisation en €/tête	Prix moyen à l'achat €/tête
Veau Normand	mâle 185 - femelle 165	
Veau Prim'Holstein	mâle 110 - femelle 90	
Taureau reproducteur Charolais		1 800
Génisse amouillante Normande	1 500	
Génisse amouillante Prim'Holstein	1 300	
Broutard mâle	740	780
Broutarde	560	590

Les taxes, redevances et cotisations

Les taxes payées par l'éleveur selon que le bovin est vendu au poids carcasse ou à la traverse sont :

	€ / kg carcasse	€ / tête
Cotisation Interbev	0,010	3,50
Cotisation fonds de l'élevage	0,0031	1
Fonds d'assainissement régional		1
Normabev machine à classer		0,60
Cotisation Interbev (animaux maigres)	1,70 €/100 kg vifs	

 **Par simplification, les taxes sont comptées à 2 €/100 kg de carcasse et 1,7 €/100 kg vif.**

Depuis le 1er janvier 2003, la taxe ANDA est remplacée par la taxe ADAR qui comprend un forfait de 90 € par exploitation auquel s'ajoute un prélèvement calculé sur la base du chiffre d'affaire :

- 0,19 % du CA jusqu'à 370 000 €
- 0,05 % du CA au-delà de 370 000 €.

Le chiffre d'affaire correspond aux ventes et primes perçues dans l'exercice.

Frais vétérinaires :

Vaches laitières et leur renouvellement :

Systèmes herbagers	75 € / VL
< à 7 000 l bruts/VL	90 € / VL
> à 7 000 l bruts/VL	110 € / VL

Elèves : 43 € / UGB élèves dans tous les systèmes.

	Frais vétérinaires	Frais d'élevage
Vache allaitante + veau + suite	48	52
Génisse viande et sa suite	42	21
Bœuf et sa suite	42	21
Jeune bovin viande	30	15
Jeune bovin laitier	43	15

Les pertes sont intégrées dans les frais d'élevage.

Les frais d'élevage regroupent : frais de contrôle de performance, frais de reproduction, frais de cotisations et suivis divers.

B2 . Engrais (€/Unité)

Valeur à l'unité

N	P	K
0,85	0,65	0,65

Prix de la chaux (CaCO₃) : 73 €/tonne

Prix du Lithocalcaire (système bio) : 230 €/tonne

B3 . Semences et plants (€/ha)

	Blé/orge	Maïs	Colza	Pois fourrager	Bett. sucrières	RGA	TB
Prix	60*	160	40	100	250	4,1 €/kg 22 kg/ha	9,4 €/kg 3 kg/ha

* 50 % semence de ferme

B4 . Produits de défense des végétaux

Blé

	Système de plaine	Système d'élevage
Maïs	80	80
Blé et orge	165	115
Pois	167	115
Colza	130	130
Betteraves sucrières	180	180
PT	15	15

Divers

	Prairie temporaire désherbage	Betteraves sucrières
Coût / ha (€/ha)	15	180

B5 . Paille de litière

Vaches laitières	Stabulation paillée	8 kg / j / VL (6 kg / VL / j dans les systèmes à ration hivernale à base de foin)
	Logettes	2 kg / j / VL
Elèves		6 kg / j ou 4 kg / j / UGB dans les systèmes économes
Jeunes bovins	Sur pente	2 kg / j / tête

B6 . Aliments du bétail

Poudre de lait	1,7 €/kg	à raison de 45 kg par veau
Lait doux	0,23 €/l	à raison de 420 l par veau
JB 1 ^{er} âge	0,30 €/kg	
Pulpe déshydratée	0,17 €/kg	
Luzerne déshydratée	0,18 €/kg	
Blé et orge auto consommés	0,18 €/kg	
VL 18	0,226 €/kg	
VL 40	0,32 €/kg	
Tourteau de soja	0,345 €/kg	
Tourteau de colza	0,225 €/kg	
CMV 5 / 15 / 10	0,55 €/kg	pour rations à base d'herbe
CMV 6 / 24 / 5	0,65 €/kg	pour rations à base de maïs
CMV bio	0,90 €/kg	
Bett. fourragères achetées	40 €/t brute	
Foin bio acheté	250 €/t	

B7 . Coûts des travaux par tiers

(Sources : barème BCMA-CUMA ; Entreprises agricoles, ARETAR de Basse-Normandie, juin 2009)

Les coûts par CUMA correspondent au seul coût du matériel utilisé.

Les coûts par ETA s'entendent tracteur (y compris carburants) + matériel + chauffeur.

LABOUR	20,3 €/ha (CUMA) 71,6 €/ha (ETA)
SEMIS	
Semis des céréales en combiné	24,3 €/ha (CUMA) 76,4 €/ha (ETA)
Maïs combiné 4 rangs	31,1 €/ha (CUMA) 88,1 €/ha (ETA)
Maïs sol nu, semoir seul 6 rangs	17,1 €/ha (CUMA)
EPANDAGES DES ENGRAIS DE FERME	
Tonne à lisier de 10 000 l	0,70 €/m ³ (CUMA)
Tracteur + tonne de 10 000 l + chauffeur	2,65 €/m ³ (ETA)
EPANDAGES DE FUMIER	
Epaneur seul + l'éleveur	0,66 €/tonne (CUMA)
1 tracteur + 1 chauffeur + épaneur	1,82 €/tonne (ETA)
PASSAGE DE TRAITEMENT	7,10 €/ha et par passage (CUMA)
BROYAGE DES REFUS (Pâturage) (CUMA)	8,50 €/ha et par passage
ENTRETIEN GEL	8,50 €/ha et par passage (CUMA)
RECOLTES (ETA)	
Maïs ensilage	195 €/ha
Ensilage d'herbe	85 €/ha
Pressage foin	86 €/ha (18 balles rondes × 4,4 €)
Moissonneuse batteuse	134 €/ha
Pressage paille	96 €/ha (20 balles rondes × 4,4 €)
Enrubannage (pressage + film)	136 €/ha (12 balles rondes à 10 €)
Bâche pour ensilage	12 €/ha

C - Charges de structure



Les repères qui suivent sont à utiliser avec prudence pour une approche simplifiée des charges.

Fermage et impôts fonciers :

Fermage sur 100 % de la SAU de 152 €/ha à 185 €/ha selon les systèmes et les zones naturelles.

Charges sociales :

Exploitations au réel :

1. on les calcule sur 80 % du RA avant charges sociales pour tenir compte de l'optimisation fiscale du revenu.
2. Cotisation retraite complémentaire forfaitaire de 411 €/UTH.
3. Jusqu'à 29 725 € de revenu agricole avant MSA, on applique le taux de 31,37 %.
4. Au-delà, sur ce qui dépasse, on applique le taux de 22,95 %.
5. A noter également : forfait minimum de 1 260 € avec assurance accident du travail intégrée (+ 411 €/UTH), transparence des GAEC.

Exploitations au forfait :

42 % du revenu forfaitaire hectare : 137 à 275 €/ha. Dans le cas où le calcul au forfait dépasse le calcul au réel, on prend la valeur la plus basse.

Carburant lubrifiant :

(⚠ valeur 2010)

Volumes calculés selon les cultures et activités du système
Prix du fuel 700 €/1 000 l

Entretien du matériel :

Par hectare d'herbe 36 €/ha
Par hectare de culture et gel 82 €/ha

Achat petit matériel :

Petite structure 1 103 €
Structure moyenne 1 654 €
Grande structure 2 756 €

Entretien des bâtiments :

Structure petites ou moyennes 1 295 €
Grande structure de 2 222 à 2 778 €

Entretien du foncier :

17 €/ha

Eau - gaz - électricité :

47 €/VL
18 €/ha de culture si > 40 ha de cultures

Assurances :

Structures économes herbagères 2 119 €
Structures "normales" 4 410 €
Structures très mécanisées 5 209 €

Frais de gestion :

Chiffre d'affaire < 150 000 € 2 652 €/exploitation
Chiffre d'affaire > 150 000 € et société 3 704 € à 5 209 €/exploitation
Forfait 882 €/exploitation

PTT et téléphone :

de 500 € à 995 € par exploitation

Transport déplacement :

de 1 344 € à 2 015 € par exploitation

D - Conventions des calculs financiers

Coefficient de recouvrement du capital

	JA - PAM		
	Bâtiments	Cheptel	Matériel
Durée	12 ans	9 ans	7 ans
Zone non défavorisée 3,5 % (+ 0,65 %)* Retenu 4,5 %	0,10967	0,13757	0,1697
Zone défavorisée 2,0 % (+ 0,65 %)* Retenu 3 %	0,08377 (15 ans)	0,12843	0,16051
Prêt concessionnaire 4 % (+ 0,65 %)* Retenu 5 %	-	-	0,17282

Ce coefficient permet de calculer l'annuité (capital + intérêts) d'un emprunt à partir de son montant, son taux et de sa durée.

* On ajoute aux taux 0,65 % pour tenir compte de l'assurance décès invalidité.

E - Valeurs du bilan

Le bilan est considéré réalisé au 31 mars avec un cheptel où toutes les vaches sont vèlées.

E1 . Cheptel laitier (€/tête)

Reproductrice

	Normande	Prim'Holstein	
		< 7 000 litres bruts	> 7 000 litres bruts
Vache laitière (+ 15 % en bio)	1 220	1 095	1 220

Génisse

	Normande	Prim'Holstein	
		vêlage 24 mois	vêlage 32 mois et +
Génisse + 2 ans	1 290		1 290
Génisse 1 à 2 ans	805	770	805
Génisse + 1 an	600	600	540
Génisse 6 mois	420	420	380

Mâle

	Normand	Prim'Holstein
Mâle castré de + 2 ans	840	670
Mâle castré de 1 à 2 ans	570	420
Mâle de - 1 an	300	120
Jeune bovin	1 000	1 000

E2 . Cheptel viande

Femelle	Charolais
Vache allaitante	1 300
Génisse + 2 ans (pleine)	1 200
Génisse 1 à 2 ans (18 mois 450 kgv)	700
Génisse - 1 an (270 kgv × 2,02 €)	400

Mâle	Charolais
Taureau reproducteur	1 700
Mâle castré de + 2 ans	1 100
Mâle castré de 1 à 2 ans	800
Mâle de - 1 an (broutard)	500
Jeune bovin	1 000

E3 . Stocks produits (stocks au 31/03)

Maïs ensilage	27 €/t brute (30 % MS ; 92 €/t MS)
Lait	selon consommations restantes avant prochaine récolte
Viande	7/12 ^{ème} du stock consommé par les JB
VA et génisses	10 % du stock consommé par VA et génisses
Ensilage d'herbe	23 €/t brute (25 % MS ; 92 €/t MS)
Enrubannage	46 €/t brute (50 % MS ; 92 €/t MS)
Foin	68 €/t brute (85 % MS ; 80 €/t MS)
Betteraves fourragères	24 €/t brute (15 % MS ; 160 €/t MS)
Paille produite	40 €/t brute
Paille achetée à presser	30 €/t brute
Paille achetée livrée	50 €/t brute
	75 €/t brute dans la Manche et zone d'élevage du Calvados et de l'Orne

La paille en stock est comptée à 20 % des besoins annuels au 31/03

Céréales auto consommées 18 €/q

Concentrés en stock sont évalués à 1/12^{ème} de la consommation annuelle au 31/03

Fuel en stock est compté au quart de la charge annuelle

Les avances en cultures comprennent la totalité des engrais, semences, traitements phytosanitaires et amendements au 31/03 (en terre ou en stock à cette date) pour toutes les cultures et les prairies.

E4 . Bâtiments

Le prix à la place intègre le coût des bâtiments, la salle de traite, le stockage des effluents et le matériel de contention.

Bâtiments vaches laitières avec salle de traite et équipement traite

Stabulation libre aire paillée avec aire d'exercice couverte et cornadis	3 625 - 4 000 €/place (30 places)	2 920 - 3 235 €/place (60 places)
		2 715 - 3 000 €/place (90 places)
Logettes + cornadis	3 820 - 4 240 €/place (40 places)	3 030 - 3 365 €/place (60 places)

Pour les élèves : 950 €/place

Bâtiments vaches allaitantes

	Moins de 60 places	Plus de 60 places
Stabulation libre aire paillée avec aire d'exercice couverte et cornadis	1 600 €/place	1 700 €/place

Pour les élèves : 950 €/place

La fumière couverte est optionnelle.

E5 . Installations de stockage

Coût de stockage des engrais de ferme

	Couverte	Non couverte
Fumière	environ 125 €/m ²	environ 80 €/m ²
	< 150 m ³	> 150 m ³
Fosse à lisier	environ 100 €/m ³	environ 60 à 80 €/m ³
	1 silo avec 2 murs	2 silos avec 3 murs
Silos pour ensilages*	90 €/m ²	75 €/m ²

* Prix entreprise auquel on affecte une part d'auto construction de 30 % du coût total

Hangar de stockage (42 €/m²)

Petite structure peu de mécanisation	: 12 600 €
Structure moyenne mécanisation normale	: 21 000 €
Grande structure fortement mécanisée	: 42 000 €

E6 . Matériel : amortissements et valeurs résiduelles

Les valeurs ont été retenues sur la base des barèmes BCMA-CUMA (coût d'utilisation prévisionnel du matériel agricole) de 2010.

1. Prendre le prix à neuf du matériel
2. Calcul de la valeur résiduelle en fonction du taux de dépréciation annuel et de l'âge du matériel

Taux de dépréciation	20 %		15 %		10 %	
Durée d'utilisation	Amort.	Val. rés.	Amort.	Val. rés.	Amort.	Val. rés.
1 ^{ère} année	20	80	15	85	10	90
2 ^{ème} année	16	64	12,7	72,3	9	81
3 ^{ème} année	12,8	51,2	10,9	61,4	8,1	72,9
4 ^{ème} année	10,2	41	9,2	52,2	7,3	65,6
5 ^{ème} année	8,2	32,8	7,8	44,4	6,6	59
6 ^{ème} année	6,6	26,2	6,7	37,7	5,9	53,1
7 ^{ème} année	5,2	21	5,7	32	5,3	47,8
8 ^{ème} année			4,8	27,2	4,8	43
9 ^{ème} année			4	23,2	4,3	38,7
10 ^{ème} année			3,5	19,7	3,8	34,9
11 ^{ème} année					3,5	31,4
12 ^{ème} année					3,2	28,2
13 ^{ème} année					2,8	25,4
14 ^{ème} année					2,5	23
15 ^{ème} année					2,3	20,7

Tracteurs :

- Quotas < à 200 000 litres : - taux de dépréciation de 20 %
- 3 ans d'âge
- amortissements linéaires sur 7 ans.
- Quotas > à 200 000 litres : - taux de dépréciation de 20 %
- 3 ans d'âge
- amortissements linéaires sur 5 ans.

Outils animés :

- Herses animées, faucheuses rotatives, désileuse, round baller :
- taux de dépréciation de 15 %
- 4 ans d'âge
- amortissements linéaires sur 7 ans.

Petit matériel :

- taux de dépréciation de 10 %
- 7 ans d'âge
- amortissements linéaires sur 7 ans

La salle de traite est intégrée aux bâtiments et installations.

F - Méthodes d'approche des éléments travail et environnementaux

F1 . Le travail

Les deux schémas travail sont le résultat de l'application de la méthode "Bilan travail". La nature du travail se décompose en travail d'astreinte et travail de saison.

Le travail d'astreinte correspond aux travaux journaliers non reportables, comptabilisés en heures/jour. Ils regroupent la traite, l'alimentation, les soins journaliers des animaux et leurs déplacements quotidiens.

Les travaux de saison sont différables et comptabilisés en jours de 8 heures. Ils peuvent être liés au troupeau (vermifugations, pesées, prophylaxie...), aux cultures (semis, traitements, récoltes...) et à l'entretien du territoire (entretien des haies, fossés, etc.)

La main d'œuvre considérée est celle de la cellule de base (CB), c'est-à-dire les personnes pour lesquelles l'activité agricole est prépondérante en temps et en revenu.

Lexique :

- TR : Travail Rendu
- TS : Travaux de Saison
- TSET : Travaux de Saison d'Entretien du Territoire
- TST : Travaux de Saison Troupeau
- TSSFP : Travaux de Saison de Surface Fourragère Principale
- TSCV : Travaux de Saison des Cultures de Vente

F2 . Bilan apparent des minéraux

Cette méthode consiste à réaliser un bilan des entrées et sorties des éléments N, P et K à l'échelle de l'exploitation. **Ce bilan est exprimé en kilo par hectare de SAU.** Les principales entrées sont constituées des apports d'engrais (minéraux et organiques), d'aliments (concentrés et fourrages achetés), d'achats d'animaux vivants et par la fixation symbiotique de l'azote atmosphérique.

Les principales sorties sont les ventes de produits animaux (lait et viande), végétaux (grains, pailles, fourrages) et les éventuelles sorties d'effluents.

F3 . Consommation d'énergie

Il s'agit d'estimations des consommations d'énergies à l'échelle de l'exploitation calculées sur la base de la méthode Planète. Ne sont retenus ici que les principaux postes d'énergies : les carburants, l'électricité, les engrais et les concentrés qui représentent à eux quatre entre 75 et 80 % des consommations d'énergies totales. Ne sont donc pas pris en compte les consommations liées aux semences, phytosanitaires, matériels et bâtiments.

Ces valeurs sont exprimées en EQF (EQUIvalent litres de Fioul) ramenées soit à l'hectare de SAU ou par 1 000 litres de lait produit (lait vendu laiterie, autoconsommation, lait cédé aux veaux et vente directe).

G - Coût de production de l'atelier laitier

Le coût de production et le prix de revient du litre de lait sont calculés pour la campagne considérée selon la méthode Institut de l'Élevage/Réseaux d'élevage.